

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN  
ADJOINT AU MAIRE : M. Hervé DEMORGNY**

**NOUS, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,**

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 à 12 relatifs aux ordonnateurs,
- la délibération n°2026-17 en date du 21 mars 2026 portant élection du Maire,
- la délibération n°2026-18 en date du 21 mars 2026 portant fixation du nombre d'adjoints,
- la délibération n°2026-19 en date du 21 mars 2026 portant élection des adjoints,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**ARRETONS :**

Article 1: Délégation de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Hervé DEMORGNY, 8<sup>ème</sup> Adjoint, pour les actes, arrêtés, courriers, contrats, conventions, et engagement des dépenses dispensées de procédures de marchés publics, relevant des fonctions suivantes : Urbanisme, numérique, commerces et artisanat

Ces fonctions recouvrent : aménagement de la ville, politique foncière, suivi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, urbanisme réglementaire, mobilier urbain. Installations classées protection de l'environnement, actes fonciers et immobiliers.

Informatique, technologies numériques, réseaux, téléphonie, cybersécurité et protection des données et déploiement des réseaux numériques.

Prévention des risques industriels et technologiques (DICRIM), gestion des crises, plan communal de sauvegarde, sécurité civile, réserve citoyenne

Relations avec les partenaires économiques, commerce et artisanat, stratégie, promotion et animation commerciale. Marchés de plein air. Occupation commerciale du domaine public.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Notifié le :

2104/26

  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20260401-2026-256-AR

Accusé certifié exécutoire



**Sotteville-lès-Rouen,**

**Le 1<sup>er</sup> avril 2026**

**Maire,**

**Conseiller Départemental,**

**Alexis RAGACHE**

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 de code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication – le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).